

Taxes validées par les assemblées des ayants droit de Montfaucon et de Montfaverghier.

<u>Taxe d'enclassement Montfaucon</u>	Fr. 60.00
Supplément par enclassement chargé dans les loges	Fr. 40.00
Contribution à l'entretien des pâturages	Fr. 20.00
Taxe des veaux de l'année	Fr. 12.00
Corvées en plus Montfaucon	Fr. 2.50/h.
Corvées en moins Montfaucon	Fr. 10.00/h.
<u>Taxe d'enclassement Montfaverghier</u>	Fr. 63.00
Corvées en moins Montfaverghier	Fr. 130.00/encr.
<u>Intérêts moratoires sur taxe d'enclassement impayée</u>	5 %

Remarques : les rubriques en italiques et marquées d'un astérisque (*) ont été modifiées par une augmentation par rapport à l'année 2023. Le Conseil communal recommande d'accepter l'augmentation de l'avance cadastrale de 0.1 pour mille à 0.2 pour mille ; l'augmentation de la taxe des ordures pour les résidences secondaires de CHF 130.- à CHF 200.-, l'augmentation de la taxe des ordures pour le village Reka de CHF 9'000.- à CHF 10'000.- ; l'augmentation de la taxe de location des compteurs d'eau de CHF 20.- à CHF 50.- et l'augmentation de la taxe d'épuration de CHF 2.60 le m³ à CHF 3.50 m³

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Le Secrétaire

Claude Schaffter

Michel Beuret